

Annexe I
(2 feuilles)

CHAPITRE I - VOIRIE.

1. Ouverture du coffre - Terrassement voirie.	7.659 M2	cinquante Frs.	382.950.-
2. Emplèvement.	7.659 M2	quatre vingt cinq Frs.	551.015.-
3. Epandage de gravaillies.	7.659 M2	vingt cinq Frs.	191.475.-
4. Pénétration.	7.659 M2	trente cinq Frs.	268.065.-
5. Enduisage.	21.757 M2	vingt Frs.	435.140.-
6. Pose de bordures	2.053 M2	cent trente Frs.	266.860.-
7. Filets d'eau.	1.794 M2	trois cent et vingt Frs.	574.080.-

TOTAL CHAPITRE I :

2.769.515.-

CHAPITRE II - CANALISATIONS EGOUTS.

8. Puitsards - Avaloirs.			
9. Canalisations en béton		cing mille Frs.	160.000.-
a) tuyau béton Ø 50	32 P.		
b) tuyau béton Ø 40	440 M.	huit cents Frs.	352.000.-
c) tuyau béton Ø 30 (2057 + 590)	220 M.	sept cents Frs.	154.000.-
d) tuyau béton Ø 20 (3501 + 600)	2.647 M.	six cents Frs.	1.588.200.-
10. Chambres de visites.	2.901 M.	quatre cents Frs.	1.160.400.-
a) Profondeur de 0,80 à 1 mètre	32 P.	quatre mille Frs.	128.000.-
b) " de 1 M à 1,5 M.	5 P.	sept mille Frs.	35.000.-
c) " de 1,5 M à 2,5 M.	4 P.	dix mille Frs.	40.000.-
d) " de plus de 2,5 M.	1 P.	quinze mille Frs.	15.000.-
11. Traversées de voirie.			
50 pièces x 4 M.	200 M.	sept cents Frs.	140.000.-

TOTAL CHAPITRE II :

3.772.600.-

CHAPITRE III - DISTRIBUTION D'EAU.

12. Tranchées		deux cents Frs.	376.400.-
13. Canalisations P.V.C. Ø 63	1.882 M.	cent et vingt Frs.	225.840.-
14. Chambres de vannes	1.882 M.	dix mille Frs.	20.000.-
15. Vannes Ø 60 (Séguro)	2 P.	quatre mille Frs.	40.000.-
	10 P.		

Vu pour être annexé au plan
de lots délivré le 13 04 73
Le Maire

Le Bourgmestre

16. Bouches d'Incendie

8 p.

ving mille frs.

10.000.-

TOTAL CHAPITRE III :

702.240.-

17. Poursuiv. - ROSES.

17. Poursuiv. - ROSES.

3.000 M.

cent frs.

300.000.-

TOTAL GENERAL.

RECAPITULATION.

Chapitre I	Voie	2.766.615.-
Chapitre II	Edicts	3.772.600.-
Chapitre III	D.F.	702.240.-
Chapitre IV	Roses	300.000.-
		7.541.455.-

Recht tot 12/12/13
[Handwritten signature]

Gerechtigde bladen en andere
in gerechtigden, op Gerechtigde die hier Mo
boek 84 blad 99 vak 18 gerechtigde.
Onvragen. *[Handwritten signature]*
150 De Gerechtigde

G. VAN LIPT

RocheFORT, le 12 février 1973

Tél. (084) 212.51 - Bureaux: 5430 ROCHEFORT

Sté Glé de Banque A 39248 à Dinant

Banque de Bruxelles à RocheFORT N 10/200

R. C. D. 187.86

C. C. P. 231.24

TVA N° 402.557.621

Annexe IV
(A feuilles)

LOTISSEMENT DE HOÛNE.

METRE DESCRIPTIF - DETAIL ESTIMATIF.

CHAPITRE I - VOIRIE.

1. Terrassement voirie.

Ouverture du coffre de voirie, en terrain de toute nature, roche ou réputé tel, enlèvement des souches avec évacuation de celles-ci en dehors du lotissement.

Quantités présumées: M2 7.659.-

2. Empierrement voirie.

Empierrement du type macadam, formé par trois couches inférieures de 0/100 d'une épaisseur de 30 cm. après compactage.

Quantités présumées: M2 7.659.-

3. Spandage de grenailles.

de l'échantillon 22/40 sur une épaisseur de 6 cm. après compactage.

Quantités présumées: M2 7.659.-

4. Pénétration.

Fourniture et repandage de 4,5 Kg/M2 de goudron n° 2 et fourniture et repandage de 10 litres de grenailles 2/8 par M2. Cylindrage du tout.

Quantités présumées: M2 7.659.-

5. Enduisage.

et repandage de 2 kg. de goudron 85/15 et repandage de 10 litres de grenailles 5/12 par M2 - Cylindrage du tout.

Quantités présumées M2 7.659 + 14.098.-
21.757.-

7.659 M2 route à créer.

14.098 M2 empierrement existant à l'heure.

6. Bordures en béton.

Fourniture et pose de bordures 100/10/25 moulées sur place d'une épaisseur de 5 cm. de béton maigre et contrabuttées des deux côtés par le même béton.

Quantités présumées: Mts. 2.063.-

La pour en annuler
con. permis de lotir délivré le 15/04/72

Le Maire Le Bourgmestre



7. Filet d'eau.

Les filets d'eau seront du type C, 50 cm. de largeur. Les filets d'eau seront établis sur une couche de 10 cm. de béton maigre.

Quantités présumées: Mcts. 1.794.-

CHAPITRE II - CANALISATIONS D'EGOUTS.

8. Puisards - Avaloirs.

Fourniture et pose d'avaloirs préfabriqués du type suivant:

- grille et cadre en fonte 300/400 mm, bac étanche en béton de polyester, sortie avec coupe-odeur en fonte, sortie Ø 150 mm. Le tout posé sur 10 cm. de béton maigre.

Quantités présumées: Pièces 32.

9. Construction des canalisations.

Art.1 Construction de canalisations comprenant:

1) Terrassements en terrain schisteux dans les accotements de la route existante et aux endroits désignés aux plans pour les routes à construire, sur une profondeur de 85 à 1,00 m avec mise en dépôt provisoire des terres en vue du remblayage subséquent.

2) Fourniture et placement de tuyaux en béton répondant aux conditions exigées dans les cahiers des charges de la Province de Namur, tuyaux avec embase et emboîtement posés sur lit de béton maigre de laitier granulé de 5 à 10 cm. d'épaisseur. Le lutage des joints au mortier de ciment sera exécuté dans la partie inférieure seulement, jusqu'au milieu de la hauteur environ, la partie supérieure des joints restera libre pour servir de drain.

3) Remblayage après pose et après contrôle des poses, transport des terres en excès, régallages et remise du terrain en état.

a) canalisations de diamètre 50 cm intérieur

Quantité présumée : Mcts 440.-

b) Canalisations de diamètre 40 cm. intérieur

Quantités présumées: Mcts 220.-

c) Canalisations de diamètre 30 cm. intérieur

Quantités présumées: Mcts 2.647.-

d) Canalisations de diamètre 20 cm. intérieur

Quantités présumées: Mcts 2.901.-

Art. 2 Supplément à accorder pour surprofondeur de tranchées ces surprofondeurs étant comptées comme suit, suivant situation du terrain:

Tranchées allant de 1,00 à 1,50 M de profondeur

Quantités présumées Mcts 300 x cinq cents =
150.000.-

Tranchées allant de 1,50 à 2,00 M de profondeur

Quantités présumées Mcts 200 x huit cents =
160.000.-

(89)

Tranchées allant de 2,00 à 3,00 M de profondeur

Quantités présumées Mcts 100 x mille = 100.000

Art. 3 Supplément à accorder pour traversée des routes existante
Cela comprend la réfection des routes après pose des canalisations: repose des bordures, compactage soigné, mise en oeuvre de pierrailles, goudronnage en deux couches ou pose de tarmacadam avec goudronnage pour préserver l'aspect existant.

Quantités présumées Mcts 100 x quatre cents = 40.000

10. Construction de chambres de visite.

en maçonnerie comprenant:

- 1) Terrassements nécessaires à l'exécution des chambres, y compris la largeur nécessaire pour exécuter les cimentages prévus; transport des terres en excès et remblayages subséquents.
- 2) Construction d'un radier en béton riche, de 15 cm d'épaisseur.
- 3) Maçonnerie des parois de 19 cm d'épaisseur, soit en briques, soit en blocs de béton.
- 4) Cimentage intérieur et extérieur de toutes les faces des chambres au mortier de sable de Rhin, y compris l'aménagement du fond des chambres pour permettre un écoulement aisé des eaux.
- 5) Margelle en béton riche avec couvercle en béton comprenant croche adéquats permettant l'enlèvement aisé et à poser légèrement sous niveau des bordures et suivant la pente de l'accotement.

Les chambres auront la dimension de 70 x 70 cm intérieurement.

Les chambres profondes seront munies d'échelles métalliques, scellées dans les maçonneries.

a) Chambres de 0,80 à 1,00 M de profondeur

Quantités présumées : Pièces 16 + 16 = 32

b) chambres de 1,00 à 1,50 M de profondeur

Quantités présumées : Pièces 5

c) Chambres de 1,50 à 2,50 M de profondeur

Quantités présumées : Pièces 4

d) Chambre de plus de 2,50 M de profondeur

Quantités présumées : Pièces 1

11. Traversées de voiries supplémentaires.

Tous les 50 mètres pour permettre le raccordement du trop plein des fossés septiques des lots, qui ne sont pas du côté des canalisations d'égouts.

Traversée constituée par une tranchée contenant un tuyau de béton du même diamètre que la conduite principale, remblayage au béton, maigre rétablissement de l'empierrement, et réfection du revêtement bitumeux entretien pendant la période de garantie.

Tuyaux de béton Ø 50, Ø 40, Ø 30, Ø 20

50 traversées de 4 mètres de longueur = 200 mètres de traversées de voirie.

CH

12. Tranchées.

Terrassement en terrain de toute nature réputé rocheux, profondeur 1,10 M., remblayage et toilette même prescription que le cahier de charges de la province de Namur.

Quantités présumées : mcts 1.882.-

13. Canalisations.

en tuyaux de P.V.C. sigma 60 de $\varnothing$ 63 mm extérieur, épreuve en tranchée, même prescription que le cahier des charges de la province de Namur.

Quantités présumées: mots 1.882.-

14. Construction de chambre de vannes en maçonnerie avec trapillon type conduite d'eau.

Quantités présumées: Pièce 10.-

15. Fourniture et placement de vannes Ø 60 mm. avec tés pour se raccorder aux conduites existantes en P.V.C. Ø 75 mm extérieur. Vannes du type "Séguro".

Quantités présumées: Pièces 10

16. Fourniture et pose de bouche d'incendie du type cahier des charges de la province de Namur.

Quantités présumées: Pièces 8

CHAPITRE IV - FOSSES.

17. Création de fossés aux endroits désignés par le service technique provincial de Namur.

Fossés créés en long de voirie.

Quantités présumées: mcts + 3.000.-

Rochefort le 12/2/73
 H. Andrieu
 G. Durand

Geregistreerd hier bladen *12de* nummer
 in *Geraardsbergen* op *100000* *met*
 boek *84* bladz. *100* vak *100*
 Ontvangen: *honderd vijftig*
100 De Ontvanger
100 *100* *100*